

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Grandes Cultures

Bulletins techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n° 9 du 23 juin 2004
Rédigé en collaboration avec la Ferme de Loudes et la Chambre d'Agriculture

TOURNESOL

Beaucoup de parcelles atteignent le stade limite passage tracteur. Certaines sont plus avancées, les autres sont à 6-8 feuilles.
Phomopsis: en 2003 les symptômes sur tige étaient rares ce qui laissait présager d'un inoculum faible disponible pour cette campagne 2004 avec un risque limité.
Les quelques pluies de début mai n'ont pas entraîné de contaminations significatives. Il en a été de même pour celles de début juin d'après ce que nous indique le modèle mathématique. D'autres pluies peuvent amener des contaminations supplémentaires.
Une intervention peut être envisagée sur variétés sensibles à peu sensibles arrivant au stade limite passage tracteur. Pour les cultures plus tardives, le stade de sensibilité interviendra en juillet avec des températures en principe plus élevées limitant le développement du champignon.

MAIS (autres que conso)

Le vol de **sésamie** a eu lieu et nous sommes en présence de larves au stade baladeur (maximum de ce stade en fin de mois).
La **pyrale** est actuellement à son pic de vol (15-20 juin), les pontes sont fonction des pluies. Vous pouvez encore envisager une intervention. La pression pyrale a été très importante en 2003.
En 2° génération si vous souhaitez intervenir contactez votre coopérative (traitements aériens).
La pose de trichogrammes est une bonne solution (à envisager dans la dernière décade de juillet)

CEREALES

Ces cultures sont en cours de maturité.
La **fusariose des épis** reste très discrète (la floraison a eu lieu en l'absence de pluies dans la majorité des cas).
La **rouille brune** s'est manifestée de manière faible sur les feuilles supérieures (parcelles témoins) et très tardivement, sans incidence.
La **septoriose** (surtout **nodorum** ce qui est rare dans notre secteur) est apparue également tardivement sur les feuilles supérieures.
L'oïdium est resté présent et se retrouve sur les épis des tiges secondaires.



TOURNESOL: intervenez LPT variétés sensibles et peu sensibles



MAIS : protection pyrale

Gestion des Emballages Vides de Produits Phytosanitaires
Pour info 23 et 24 juin 2004 (voir distributeurs-chambre agri)

Selon la classification prévue par la réglementation, les EVPP (emballages vides de produits phytosanitaires) sont des déchets.
Ayant contenu des produits phytosanitaires, les EVPP sont considérés comme dangereux (décret n° 2002-540).
Stockage
Les EVPP rincés, peuvent être stockés en attente de leur élimination. Dans ce cas, ils doivent être stockés dans le local de stockage des produits phytosanitaires, dans un endroit isolé réservé à cet usage.
Les EVPP souillés, c'est-à-dire non rincés, doivent être traités de la même façon que les Produits Phytosanitaires Non Utilisables (PPNU).
Elimination
Ces déchets considérés comme dangereux (décret n°540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets) doivent être traités comme des déchets industriels spéciaux (DIS). Il est interdit de brûler à l'air libre ou d'enfouir ces emballages.
L'exploitant agricole a obligation d'en assurer l'élimination (art L541-2 du code de l'environnement) qui ne peut être effectuée que dans des installations classées pour la protection de l'environnement autorisées pour le traitement des DIS.
Préconisations complémentaires *(non réglementaires)*:
Il est conseillé de profiter des opérations spécifiques de collecte de ces déchets, notamment celles organisées avec le soutien d'ADIVALOR (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des Déchets).
Pour le rinçage des bidons lors de la préparation de la bouillie, il est conseillé d'effectuer un rinçage à l'eau claire (trois fois manuellement ou à l'aide d'un rince bidon) et d'incorporer l'eau de rinçage dans la cuve servant à la préparation de la bouillie. En dehors de la phase de préparation de bouillies, le rinçage de bidons génère des produits phytosanitaires non utilisables (PPNU).

DRAF
Service Régional de la protection des Végétaux
ZAC D'ALCO-BP3056
34034 MONTPELLIER CEDEX 01
Tél: 04.67.10.19.50
Fax: 04.67.03.10.21

Rédigé par l'Antenne de Carcassonne
Chemin de la Jasso
Plaine Mayrevielle
11000 CARCASSONNE
Tél: 04.68.71.18.58
Fax: 04.68.47.46.45

Imprimé à la station d'Avertissements Agricoles de Languedoc Roussillon
Directeur gérant: M.LARGUIER
Publication périodique
C.P.P.A.P. N° 531 AD
ISSN N° 0298-6582



